

6. CULTURE

→ DEMOCRATISER LA CULTURE

La Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) poursuit et amplifie ses actions en faveur du partage de la culture, principalement via :

- l'éducation artistique et culturelle ;
- la mise en œuvre de programmes croisant les domaines de la culture, de la justice, de la santé et du handicap ;
- des interventions centrées sur les territoires périurbains et ruraux.

Ainsi, les actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ciblent plus particulièrement des zones considérées comme prioritaires afin de remédier à l'inégal accès à la culture des jeunes bretons, pour des raisons sociales ou géographiques, qu'il s'agisse du soutien aux enseignements artistiques obligatoires ou des efforts en faveur de la fréquentation par les élèves des lieux culturels. L'objectif est aujourd'hui, pour l'ensemble des partenaires publics, de formuler une stratégie convergente sur ces territoires prioritaires afin de rationaliser et mettre en cohérence les méthodes et les moyens. Cette approche s'est traduite par la mise en œuvre en Ille-et-Vilaine d'un schéma concerté d'éducation artistique (en cours de définition dans les autres départements bretons).



Afin de pérenniser ces actions, des jumelages de 3 ans ont été mis en place entre les structures culturelles, telles que les résidences d'artistes, et les établissements scolaires. Un comité départemental dédié à la coordination, à l'animation et au suivi de ces actions formalise le partenariat de longue date en la matière avec la DRAAF, le Rectorat et les collectivités locales. Ce comité promeut une action volontariste pour favoriser l'accès des territoires ruraux à la culture, via les lycées agricoles mais également en soutenant des initiatives structurantes pour ces territoires comme le tourisme culturel ou le développement numérique. La Bretagne a d'ailleurs été retenue pour expérimenter un nouveau protocole culture/agriculture au bénéfice des jeunes inscrits dans les lycées agricoles de la région.

De nombreuses actions ont également été menées pour favoriser l'accès à la culture de publics spécifiques. Ainsi, dans le cadre de sa convention avec l'Agence régionale de santé, la DRAC a mis en place un appel à projet à destination des établissements de santé et médico-sociaux en partenariat avec les équipes artistiques et structures culturelles de la région Bretagne. A ce titre, 21 projets, dont 15 dans le domaine du spectacle vivant, ont été financés en 2012. Ont été soutenus par ailleurs des projets en direction des personnes en situation de handicap et des publics des quartiers identifiés « politique de la ville ».

Enfin, la DRAC s'est impliquée pour favoriser le développement d'une programmation culturelle de qualité en direction de l'administration pénitentiaire. Ainsi, 34 projets en direction des personnes majeures sous main de justice ont été soutenus dans les 7 établissements pénitentiaires de la région Bretagne dont un atelier initié par le TNB au Centre pénitentiaire des femmes et deux projets d'envergure régionale : tournée de l'Orchestre symphonique de Bretagne en prison (concert et actions de médiation) et projet « BD en prison » (rencontres d'œuvres et d'auteurs) en partenariat avec le festival Quai des Bulles.

6. CULTURE

→ SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE ET SA DIFFUSION

L'action en faveur de la diversité culturelle s'incarne dans l'ensemble des projets et programmations subventionnés par le ministère de la culture en région, depuis le spectacle vivant où toutes les esthétiques sont valorisées jusqu'aux musées, à travers les expositions, sans oublier le soutien à l'art cinématographique.

Au titre du spectacle vivant, l'État soutient les établissements bénéficiant de labels nationaux qui constituent sa priorité dans la politique d'aménagement du territoire tels que les centres dramatiques nationaux (TNB à Rennes et Théâtre de Lorient), les Scènes nationales de Brest, Quimper, Saint-Brieuc, le centre national des arts de la rue à Brest, le pôle national des arts du cirque à Lannion. L'État subventionne également les scènes de musiques actuelles labellisées (SMAC) comme les Transmusicales et Antipode à Rennes, La Citrouille à Saint-Brieuc, Run ar Puns à Châteaulin, Pen ar Jazz à Brest... Le ministère de la culture a également apporté son soutien à 62 équipes artistiques indépendantes (dont 26 en théâtre, 11 en danse et 21 ensembles en musique), incluant 24 compagnies de rayonnement national.

En arts plastiques, la DRAC consacre ses efforts à l'accompagnement pour le développement de projets de création et à la diffusion de l'art contemporain (résidences d'artistes), tout en attribuant 18 aides à la création et un soutien renforcé au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) dans le cadre de l'ouverture de son nouvel équipement à Rennes.

Les expositions « Bretagne-Japon » présentées jusqu'à fin 2012 dans 12 musées, ont connu, avec leurs actions de médiation (concerts, opéras, marionnettes...), un grand succès populaire. Lauréate du label « expositions d'intérêt national 2012 » décerné par le Ministère, l'opération a été exemplaire en terme de coopération. Plus largement, l'État a accompagné 29 expositions. La politique d'acquisition des musées, soutenue par un dispositif État/ Région a pu faire bénéficier 8 musées de subventions pour l'acquisition de 497 œuvres.

Dans le domaine du Livre, les aides aux éditeurs, libraires indépendants, manifestations littéraires (festivals et salons du livre) ont mobilisé 150 000 €. 4 millions d'euros ont été apportés au titre de la dotation générale de décentralisation pour les constructions, informatisations ou acquisitions de mobilier pour les médiathèques ou bibliothèques.

En matière cinématographique, la DRAC a instruit les demandes d'autorisation d'implantation de nouveaux établissements et participé aux commissions du Fonds d'aide régional à la création audiovisuelle. Dans le secteur du multimédia et des nouvelles technologies, elle a produit des avis sur les dossiers en faveur de la création artistique multimédia (DICREAM) et coordonne au niveau régional les programmes nationaux de numérisation des collections et des services numériques culturels innovants du Ministère. 72% des salles de cinéma bretonnes classées Art&Essai bénéficient d'une subvention du CNC et 91% des cinémas bretons bénéficient d'un équipement de projection numérique, la plupart grâce à une aide de l'État.



6. CULTURE

→ VALORISER LE PATRIMOINE

L'État a poursuivi sa mission de protection, de contrôle des travaux de restauration, de soutien aux études et travaux sur les monuments historiques : à ce titre, il a apporté des financements de près de 10M€ en Bretagne qui ont permis de financer environ 350 opérations de restauration et d'entretien (immeubles et objets).

Le chantier majeur est celui de l'ancien couvent des Jacobins de Rennes (travaux de restauration subventionnés par l'État à hauteur de 28%). Parallèlement, l'État intervient pour restaurer son patrimoine, principalement les cathédrales de Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Rennes (restauration du décor de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle). Au titre du patrimoine maritime, l'unité « Anna Rosa » (Port-Musée de Douarnenez) a bénéficié d'un concours financier pour sa restauration. En matière d'architecture, la DRAC s'investit dans l'animation des réseaux régionaux (école d'architecture, maison régionale, CAUE, ...) et soutient une vingtaine de structures pour des actions diverses, dont le « prix architecture Bretagne ».

Dans le domaine de l'archéologie, le programme de prospections sur le Pays Centre-ouest Bretagne (108 communes) s'est achevé cette année. Lui a succédé la réalisation d'un important programme sur les voies anciennes de Bretagne à l'échelle régionale. La recherche régionale, qui se singularise en Bretagne par un fort partenariat avec les collectivités, s'articule autour de 32 programmes de recherche, couvrant une période comprise entre les premières occupations humaines et la période médiévale.



Centre d'interprétation de Ménez-Drégan - Plouhinec (29)

Une politique renouvelée et approfondie en faveur des espaces protégés.

Le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), introduit par la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), se substitue désormais aux anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). La Bretagne est la région de France parmi les plus fortement dotées de telles aires, qui ont pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces en intégrant les dispositions réglementaires relatives au développement durable.

Au niveau régional, la DRAC a élaboré une plaquette d'information à destination de tous les maires des communes concernées par une ZPPAUP existante ou une AVAP en cours d'élaboration, qui a ensuite été diffusée aux préfets. Composée de deux fascicules (un guide méthodologique et un cahier de fiches pratiques), elle a également été diffusée à tous les partenaires institutionnels impliqués. Dans chaque département, la DRAC a supervisé une réflexion avec les acteurs et partenaires pour la mise en œuvre, à partir d'un bilan de l'existant, d'une méthodologie et d'un calendrier. En effet, la loi dispose que les ZPPAUP qui n'auraient pas été transformées en AVAP au 14 juillet 2015, seront caduques, et leurs effets supprimés. C'est pourquoi, dans chaque commune concernée, une assistance personnalisée a été apportée à la collectivité maître d'ouvrage afin de l'aider à lancer le processus de révision de sa ZPPAUP ou de relancer l'étude qui avait été interrompue, suite à la Loi Grenelle.

La politique en faveur des aires protégées passe aussi par la transformation des périmètres de protection autour des monuments historiques et la révision des secteurs sauvegardés : 60 études ont été engagées pour modifier ou adapter ces périmètres (réglementation des abords) tandis que 3 études de révision ou élaboration de secteurs sauvegardés ont été poursuivies (Rennes, Vannes et Tréguier).

Enfin, en parallèle, la réalisation de 50 chantiers de restauration en espaces protégés se poursuit.